



Fédération **S**portive et **G**ymnique du **T**ravail
Comité Départemental des Bouches du Rhône

Assemblée Générale

du 13 octobre 2018

Gardanne – Maison du Peuple

Compte rendu

LA VIE
ASSOCIATIVE
au cœur du sport

10 Rue Girardin – 13007 Marseille

Tél : 0491 598 610 - Fax : 0491 598 611 - Site internet : <http://13.fsgt.org> - Courriel : contact@13.fsgt.org

Association déclarée le 23 mars 1934 à la préfecture des BdR - RNA W133009623 - SIRET 782 812 945 00031 - APE 9312Z

Agréments : Sport n° 16211 du 31 décembre 1936 - Jeunesse & Education Populaire n° 98 13 659 du 17 novembre 1998

I - RAPPORT MORAL, présenté par Jean-Yves FAUCHON, Co-Président.

Une saison extraordinaire. Le constat qu'on peut établir cette saison est que nous pouvons être fiers de notre saison et d'appartenir à «un grand comité», malgré un contexte compliqué, appelé à se durcir.

❖ **UNE SAISON PARTICULIEREMENT MARQUEE EN EVENEMENTS ET INITIATIVES**

Le fait marquant est d'être enfin parvenu à organiser un temps fédérateur, festif et vitrine du comité sous l'intitulé « Festi'Sport » qui fut une belle réussite avec notamment plus de 3000 participants, 150 militants impliqués et 30 activités représentées.

Le maintien des dynamiques est également à souligner tant au niveau de l'organisation permanente des activités par les CDA qu'au niveau de 50 initiatives phares comme l'Euromed BPA 7 labélisé MP 2017, le Famillathlon, les rassemblements et formations santé senior/bien-être, les 10 étapes du Cité Tour et l'opération j'apprends à nager qu'on nous demande même de dupliquer...

❖ **UNE SAISON MARQUEE PAR UN EFFORT DE RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE**

Le niveau de reconnaissance et de financement public perçu par le comité ne sont pas neutres, mais découlent d'un important engagement en termes d'implication dans les dispositifs locaux, de mise en place d'actions concrètes répondant aux besoins de la population, et de réalisation de dossiers.

Le maintien de la confiance du CNDS dans le dispositif de mutualisation, la continuité de la collaboration avec le CD 13 et la progression du marché public pour les seniors sur Marseille, sont autant de victoires acquises aux termes d'un important travail à prolonger...

❖ **UNE SAISON CONFIRMANT DES SECTEURS AMPLIFICATEURS ET INNOVANTS**

Le développement de nouvelles activités comme, le secteur Santé senior, Walking-foot, Boxe, Aikido, Roller et Double-dutch, et, les perspectives en vélo, escalade, ou sport de l'enfant, constituent autant de richesses et de qualité de diversification qu'il faut absolument structurer sur la saison à venir.

La poursuite de cette dynamique cumulée à celle du pôle d'accompagnement associatif qui se développe, doivent également être des axes à renforcer ...

Pour rappel le rôle principal du comité est d'organiser les activités et fédérer les clubs, mais en fait nos fonctions vont bien au-delà en termes d'accompagnement et de soutien à la vie associative, représentation auprès des institutions, et stimulation sur des dynamiques de projets fertiles.

Si nous avons vécu une belle saison, nous devons être très vigilants pour notre futur qui va être marqué par un contexte qui présente de nombreux risques pour notre modèle associatif, avec la baisse des crédits publics, le démantèlement du ministère, la fusion CD13/Métropole, la tendance à la privatisation des équipements, vers de nouveaux modèles privés à des tarifs 10 fois supérieurs.

Cependant répondant aux besoins de la population, nous sommes persuadés que nous avons une belle carte à jouer, mais à la condition « d'être unis et "mieux faire ensemble » en renforçant nos dispositifs, et en construisant de nouveaux modes de collaboration et de co-construction.

Dans ce sens, nous vous proposons que pour cette nouvelle saison nous maintenions notre dynamique, au travers de la consolidation des espaces transversaux comme le CoDev et le Festi'Sport, de l'actualisation du projet associatif du comité, pour renforcer la structuration des CDA et optimiser les relations avec les associations affiliées, notamment avec la perspective d'une nouvelle affiliation « label FSGT+ » sorte de contrat moral engageant le comité et le club dans une collaboration spécifique et un engagement réciproque (projet, accompagnement, financement), une idée à suivre...

❖ **BILAN QUANTITATIF**

Maintien du nombre d'adhésions individuelles :

16 171 adhésions dont 14 821 licences annuelles / 1 350 autres types d'adhésion.

. Licences annuelles : 14 821

Maintien par catégories de licences :

- Adultes 10 372 (-52)
- Jeunes 469 (-64)
- Enfants 3 980 (+127)

. Autres types d'adhésion : 1 350

Répartition : 550 saisonnières / 150 familiales / 200 cartes / 450 journalières.

A noter, la baisse des journalières est due à la baisse des projets sociaux.

Maintien des critères de répartition (Base à 16 200).

- Par mode de pratique : 12 400 en pratique compétitive (80%) / 3 800 en pratique loisir (20%).
- Par catégories d'âge : 10 700 +18ans / 5 500 -18ans.
- Par genre : 10 700 Masculins / 5 500 Féminines.
- Par territoire : 9 000 sur Marseille / 7 200 hors Marseille.

Estimation de personnes impactées par nos actions mais non licenciées : environ 4 000.

(Cité tour et projets sociaux 2000 / Santé senior et marche nordique 1000 / Autres 1000).

Baisse du nombre d'associations affiliées :

400 associations (-24) comptabilisées.

La baisse concerne essentiellement des petites structures ou des fusions.

- Par catégories : 50 clubs moteurs (150 licences en moyenne, 50% des effectifs) / 350 autres (20 lic moy).
- Par genre : 370 clubs locaux / 30 clubs d'entreprise.
- Par territoire : 210 sur Marseille / 190 Hors Marseille (dont 25 structures commerciales plongée).

Renouvellement : perte de 70 associations (soit environ 15%) et gain de 45 nouvelles.

Structures commerciales de plongée :

25 structures / 600 adhésions (350 licences + 250 autres formes d'adhésions).

Consolidation des activités

Effectifs pratiquants : 17 000 regroupés par familles d'activités :

Footballs : 6 800 (+300). Foot à 11 (90 éq) : 1 900 / BPA 7 (270 éq) : 4 100 / Débutants : 700 / En Salle : 50 / Walking : 50

Activités gymniques : 3 450 (+100) Gym : 1 650 (+100) / GR : 700 (+100) / Entretien : 550 (=) / Danse : 250 (+50) / PGA : 300 (-100)

Athlétisme / Course hors stade : 1 700 (-100) Course sur route : 1 650 (-50) / Marche nordique : 50 (-50).

Sports aquatiques : 1 400 (=) Plongée : 700 (dont 600 en structures cciales) (+50) / Natation : 650 (-50) / Aquagym : 50 (=)

Sports de combat et force athlétique : 1 000 (+100) Judo : 500 (+100) / Aikido : 200 (+50) / Boxe : 50 (=) / Taekwondo : 50 (=) / Musculation : 200 (-50)

Activités de pleine nature : 650 (+100)

Randonnée : 450 (+50) / Vélo : 100 (=) / Glisse : 50 (+20) / Escalade : 50 (+40)

Sports de raquettes : 650 (=) Badminton : 550 (=) / Tennis de table : 100 (=)

Multisports enfant et pratique familiale : 500 (-100) Multi-activités et familles : 500

Autres sports collectifs : 500 (=) Volley-ball : 400 (=) / Basket-ball : 100 (=)

Sports d'adresse : 300 (=) Tir à l'arc : 200 (=) / Pétanque : 100 (=)

❖ BILAN QUALITATIF :

Une surface sportive d'envergure :

. 10 000 rencontres structurées compétitives : dont 7 500 matches de football par an, 500 matches de volley, 50 courses hors stade, 10 rassemblements gymniques, 10 tournois de badminton et tennis de table, 5 rassemblements de judo...

. 50 rassemblements et initiatives exceptionnelles : dont LE Festi'Sport (3000 participants / 30 ateliers), Euromed BPA7 MP2017, 2 rassemblements d'activités seniors (Vieux-Port et plages du Prado), 1 grand rassemblement de pratiques multisports enfants et familles (Famillathlon), délégation de 200 coureurs au Marseille/Cassis, 1 rassemblement roller...

Développement du pôle ressource associatif :

. Spécialisation et amélioration de la fonction d'accueil (en moyenne 100p/jour entrent en contact avec le comité) et surtout développement de la fonction de « pôle ressource associatif » d'accompagnement et de suivi de projets avec des fiches thématiques spécifiques (fonctionnement, financement, montage de projets) au total concernant près de 100 clubs / an.

. Participation à une session de formation du CDOS 13 relative à la gestion des ressources humaines et la méthodologie de projets (5 personnes / 6 séances)

Organisation et accueil de championnats de France FSGT :

. Aucun pour cette saison 2017/2018.

Culture d'échanges internationaux :

. Euromed BPA7 (octobre 2017) : Labélisation de la ville de Marseille avec accueil de délégations italienne, portugaise, slovène et palestinienne.

. Echanges en course sur route avec l'UISP (Italie) sur le Marseille-Cassis.

Structuration du pôle santé senior :

. Animations hebdomadaires : En partenariat avec la Ville de Marseille développement des animations santé pour les seniors concernant près de 500 personnes (1 animation quotidienne).

. Stages et formations : Mise en place d'une journée structurante avec le niveau fédéral.

. Structuration d'un collectif de travail : Travail d'activation de réseau interclub avec 8 clubs recensés.

Continuité des projets socio-sportifs en milieux populaires QPV :

. Cité Tour : Mise en place de 10 journées multisports sur des secteurs QPV.

. Opération J'apprends à nager : Initiation de près de 150 enfants en 10 séances sur juillet.

. Citoyenneté et lutte contre la violence : Maintien de l'important travail réalisé dans le football en collaboration avec le CDREP (Formation, prévention, initiatives, médiation) avec de bons résultats.

Actions de formation, en compétence partagée avec la Ligue PACA :

. Formations de dirigeants : Option prioritaire sur le pôle associatif permanent et CDOS.

. Formations et accompagnement sur le projet associatif : Continuité du travail à la demande.

. Formations de cadres d'activités (30p/an) : Brevet Fédéral en Randonnée, Danse et Gymnastique.

. Formations de jeunes et d'animateurs (Exclusivité Ligue 300p/an) : BAFA, BAFD, CQP, PSC1.

❖ BILAN RELATIF AUX MOYENS : UNE NECESSAIRE OPTIMISATION

Moyens humains :

. Etude des forces permanentes salariées : 6 Equivalents Temps Plein (ETP).

- 50% sur les activités (3 ETP) : gestion directe ou collaboration CDA, initiatives...

- 25% sur la vie associative (1.5 ETP) : gestion courante, vie statutaire comité et soutien aux clubs...

- 25% sur les projets d'utilité sociale (1.5 ETP) : projets sociaux spécifiques, santé et senior...

. Etude des forces bénévoles : 520 bénévoles ce qui correspond 24 Equivalents Temps Plein (ETP).

- 80% sur les activités (400p / 18 ETP) : pilotage CDA, aide initiatives...

- 15% sur la vie associative (80p / 4 ETP) : implication vie statutaire comité...

- 05% sur les projets d'utilité sociale (40p / 1ETP) : implication sociale, santé et senior...

A noter que dans ces chiffres l'engagement bénévole est valorisé à minima. En comptabilité, le commissaire aux comptes nous prescrit un réel de 850 000 €.

Moyens financiers :

. Ressources propres : un certain équilibre malgré les craintes liées à l'augmentation des licences, vers la démultiplication des nouvelles formes d'adhésions.

. Financements publics : maintien relatif à la confiance des institutions avec par exemple au niveau du CNDS le dispositif de mutualisation avec les clubs qui fut une belle avancée, mais grande inquiétude pour l'avenir.

. Diversifications des recettes : nous poursuivons les pistes de développement de marchés publics et partenariats, ce qui nécessite de se positionner sur les contreparties éventuelles.

Sur ce point le comité essaie d'être le plus actif et investi possible, que ce soit au sein des dispositifs fédéraux ou locaux.

Moyens matériels :

. Utilisation des équipements sportifs : nous distinguons la situation sur Marseille où nous sommes un des principaux utilisateurs d'équipements (stades, gymnases et piscines) et connaissons une grande pression sur les installations (pour les 210 clubs marseillais), alors que sur le reste du département nous avons une situation généralement plus aisée (parfois même inverse avec une sous-exploitation des installations) et une forte utilisation de l'espace public (course sur route et sports de pleine nature).

. Utilisation du siège : nous avons lancé une étude en vue d'un déménagement éventuel.

Sur ce point la question de l'accessibilité aux lieux de pratique est primordial, bien avant celui des subventions.

Fonctionnement :

. Fonctionnement actuel : d'un point de vue général la vie statutaire et l'opérationnel fonctionnent bien.

. Fonctionnement potentiel : la restructuration de la gouvernance du comité a permis de se redynamiser autour d'une direction plus réduite où les responsabilités sont mieux établies, et surtout avec un CoDev (Conseil du Développement) réunissant des représentants des différents composants du comité (CDA, clubs, direction et permanents) permettant d'avoir un lieu de mise en cohérence et surtout d'impulsion de propositions sur des secteurs phares du comité (initiatives prioritaires, communication, secteur international) .

A noter également les efforts et les progrès accomplis en matière de communication avec notamment : la création d'une page Facebook (devant être plus partagée), la modernisation du matériel de promotion et le développement de la Newsletter.

III - RAPPORT FINANCIER, présenté par Jean-Pierre COLL, trésorier.

La Direction Collégiale soumet, à l'assemblée générale du Comité Départemental, les éléments comptables et financiers de l'association pour l'exercice passé et à venir, à savoir :

- I) l'analyse des résultats de l'exercice 2017-2018
- II) la situation du bilan au 31 août 2018
- III) le budget prévisionnel de l'exercice 2018-2019

❖ I) ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2017-2018

Pour rappel, l'exercice comptable du comité s'étale du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

I-1 - Résultat net 2017-2018

L'exercice s'est soldé par un résultat positif de 8173,65 €, en très nette amélioration par rapport à celui de l'exercice 2016-2017 qui avait été positif de 137,50 €.

Il s'analyse comme suit :

I-2 - Résultat d'exploitation

I-2.1. – Le résultat

Le résultat d'exploitation représente le résultat de l'activité du comité. Ce résultat, encore négatif cette saison mais proche de l'équilibre, est de -275,06 € (résultat négatif de 6 537,96 € en 2016-2017).

C'est donc une perte d'exploitation.

I-2.2. – Les produits

Légère progression des ventes de licences mais diminution des affiliations et des subventions obtenues.

I-2.3. – Les charges

Elles restent stables sur les gros postes. Par ailleurs, on doit noter le passage d'une partie des subventions en fonds dédiés pour des opérations qui seront réalisées en partie ou en totalité sur les premiers mois de la saison 2018/2019 (Fête du sport et Cité-Tour).

I-3 - Résultat financier.

Les opérations financières, liées aux placements financiers réalisés par le Comité, font ressortir un résultat positif de 3 174,71 €.

I-4. - Résultat exceptionnel

Pour les opérations exceptionnelles, cette année le résultat est de +5 274,00 €. Il est constitué des produits exceptionnels pour +6 608 € et des charges exceptionnelles pour -1 334 €.

I-5. - Conclusion

L'équilibre financier de cette saison est assuré par :

- Un résultat d'exploitation en léger déficit
- Des produits financiers
- Un résultat exceptionnel positif

❖ II) SITUATION DU BILAN AU 31 AOÛT 2018

II-1. - Actif

- **Immobilisations.** Il ne reste à amortir que le local de la rue Girardin pour 121 825 € soit le montant des acquisitions et travaux (378 570 €) moins les amortissements déjà réalisés (256 745 €).
- **Clients.** les clubs dont les comptes ne sont pas soldés au 31/08 pour une valeur totale de 45 553 €.
- **Autres créances.** Ce poste figure pour 71 728 € au bilan. Il comprend notamment 70 500 € de subventions à recevoir.
- **VMP.** Il s'agit des valeurs placées pour 269 635,60 € : 193 135,60 € au Crédit Mutuel et 76 500,00 € à la Caisse d'Épargne.

- **Disponibilités.** Ce sont les sommes immédiatement disponibles au 31/08 pour un montant total de 439 593 € réparti ainsi : comptes bancaires au Crédit Mutuel (403 278,70 €) et à la Caisse d'Epargne (35 780,17 €), espèces en caisse (533,93 €).

II-2. - Passif

- **Fonds associatif.** Assurer l'accès à la pratique du sport au plus grand nombre, dans les meilleures conditions et développer les activités, nécessite la pérennité de l'association et son indépendance financière. Le bilan permet de vérifier l'état de l'association et l'importance du fonds associatif est un des éléments de cette indépendance.

Il était de 746 981,05 € au 31 aout 2017 auquel nous avons affecté le résultat 2016/2017 (+137,50 €). Le montant au 31 aout 2018 est donc de 747 118,55 €.

- **Résultat 2017-2018.** Excédent de 8 173,65 €.
- **Provisions pour risques et charges.** D'un montant de 69 593 €. Elles concernent :
 - La provision pour risque retraite des salariés pour un montant de 12 748 €.
 - La provision pour pérennisation des emplois pour un montant de 8 845 €.
 - Les fonds dédiés aux actions financées mais dont les dépenses n'ont pas encore été engagées au 31/08 (Fête du Sport et Cité Tour), ils représentent 48 000 €.
- **Emprunts et dettes financières.** Il s'agit des cautions reçues des clubs évaluées à 16 650 €.
- **Dettes fournisseurs.** D'un montant de 18 937 €, elles représentent le solde du compte du Comité dans les livres de la Fédération au 31 aout 2018.
- **Dettes fiscales et sociales.** D'un montant de 48 320 €, elles sont constituées des charges salariales (organismes, taxes et congés payés) non encore payées à la clôture de l'exercice pour un montant de 32 487 € et du tiers de la subvention annuelle de fonctionnement reçue du Département qui sera à imputer sur l'exercice 2018/2019 pour un montant de 15 833 €.
- **Autres dettes.** D'un montant total de 39 543 €. Il s'agit des charges et honoraires (5 680 €), de la taxe foncière (3 863 €) et de la part du CNDS 2018 qui doit être reversée aux clubs (30 000 €).

II-3. - Affectation du résultat

La direction collégiale propose à l'assemblée générale d'affecter le résultat de l'exercice 2017-2018, soit 8 173,65 €, en augmentation du fonds associatif qui sera alors porté à 755 292,20 €.

❖ III) BUDGET PRÉVISIONNEL 2018-2019

Le budget 2018-2019 a été établi à partir des paramètres suivants :

- Stabilité des affiliations, cotisations et charges fédérales
- Reconduction des budgets des activités et initiatives
- Diminution des subventions d'exploitation attendues
- Stabilité des frais administratifs

Le budget prévisionnel ainsi bâti permet une situation d'équilibre pour la nouvelle saison.

- Ressources propres	630 000 €
- Subventions d'exploitation	220 000 €
- Autres produits / Partenariats	30 000 €
- Reprises & réintégrations	50 000 €
- TOTAL produits d'exploitation	930 000 €
- Achats licences fédérales	280 000 €
- Autres charges (siège, activités)	280 000 €
- Salaires (permanents et projets)	350 000 €
- Dotation	25 000 €
- TOTAL charges d'exploitation	935 000 €
- Résultat exceptionnel + financier	5 000 €

IV - PROGRAMME PREVISIONNEL D'ACTIVITE SAISON 2018 / 2019

❖ MAINTIEN DE LA DYNAMIQUE ORGANISATIONNELLE DES ACTIVITÉS :

- . Structuration des 22 Commissions d'activités organisatrices de 10 000 rencontres/an.
- . Généralisation de 50 initiatives phares par activité ex : Printemps rando...
- . Organisation d'un rassemblement fédéral sur l'activité escalade : Vendredi 5/10 Comité.
- . Organisation de l'ANA Gymnastique : Vendredi 19 au Dimanche 21/10 à Port de Bouc.
- . Suivi nouvelles activités : Walking foot, Escalade, Double dutch, Escrime et roller...

❖ MAINTIEN DU RÔLE DE PÔLE RESSOURCE ASSOCIATIF DU COMITÉ :

- . Travail spécifique sur la structuration et l'accompagnement des 400 clubs.
- . Poursuite du mouvement de rencontres et de projet associatif auprès de 50 clubs pilotes.
- . Reconduction de 3 journées de formation sur l'engagement associatif.

❖ MISE EN PLACE DE JOURNEES DEPARTEMENTALES MULTISPORTS DU COMITE :

- . Organisation de la FETE NATIONALE DU SPORT Marseille : Samedi 22/09/18
- . Organisation du FESTISPORT en Famille : Mercredi 8/05/19 Châteauneuf les Martigues).

❖ PROJET INITIATIVE MAJEURE FOOTBALL :

- . Rassemblement intergénérationnel BPA 7 et WALKING Foot : Samedi 22/09/18 Marseille.
- . Accueil de la finale de la coupe de France FSGT Delaune en foot à 11 : Samedi 8/06/19.

❖ DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR SANTÉ, SENIOR ET HANDICAP :

- . Seniors : Partenariat Ville de Marseille avec animations hebdomadaires sur 5 parcs / 400 seniors.
- . Structuration 2 pôles hebdomadaires Walking foot pour les plus de 55 ans.
- . Structuration clubs : Mise en réseau et collaboration avec 10 clubs pilotes.
- . Formations et rassemblements : Mise en place d'une journée fédérale.
- . Développement pôle pratique partagée (valide/handicapé) : Judo Ajcm.

❖ MAINTIEN DU CHANTIER DES PROJETS SOCIO-SPORTIFS EN MILIEUX POPULAIRES :

- . Multisports : Poursuite et pérennisation du projet « Cité-tour » sur 10 lieux du département.
- . Féminines : Poursuite des travaux du colloque et développement du Double-Dutch.
- . Natation : Partenariat DRDJCS sur "j'apprends à nager" à La Castellane avec 150 enfants.

❖ ACCUEIL ET ORGANISATION DE CHAMPIONNATS DE FRANCE FSGT :

- . Fédéral de Judo organisé à Gardanne du 8 au 10/06/2019.
- . Finale de la Coupe de France Foot à 11 DELAUNE le 8/06/19.

❖ ECHANGES INTERNATIONAUX :

- . Echanges avec le Danemark et l'Angleterre sur le Walking-foot.
- . Echange avec l'UISP (Italie) en course pédestre.
- . Structuration de la préparation de l'accueil des Jeux Méditerranéens pour 2019/2020.

❖ ACTIONS DE FORMATION, EN COMPÉTENCE PARTAGÉE AVEC LA LIGUE PACA :

- . Formations de dirigeants : Continuité dans l'accompagnement et la mise en place de soirées thématiques avec priorité sur l'engagement associatif, la communication et les finances.
- . Formations des cadres d'activités : Brevet fédéral (Bad, Rando) et autres.
- . Formations de jeunes et d'animateurs (avec la Ligue) : BAFA, BAFD, CQP.

V - VOTES ET APPROBATIONS, soumis à l'assemblée par Michel ALLARD, Secrétaire Général

❖ RAPPORT MORAL

Le rapport moral présenté par le Président (Point I) est approuvé à l'unanimité.

❖ RAPPORT D'ACTIVITE

Le rapport d'activité de la saison 2016-2017 présenté par le Délégué Départemental (Point II) est approuvé à l'unanimité.

❖ RAPPORT FINANCIER ET COMPTES

Le rapport financier ainsi que le compte de résultat 2017/2018 et le bilan arrêté au 31/08/2018, présentés par le Trésorier (Point III et annexes III et IV) sont approuvés à l'unanimité.

L'assemblée donne quitus à la Direction Départementale Collégiale pour sa gestion.

❖ AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat positif de l'exercice 2017-2018 (8173,65 €) en augmentation du fonds associatif.

❖ PROGRAMME PREVISIONNEL D'ACTIVITE

Le programme prévisionnel d'activité pour la saison 2018/2019 (Point IV) est adopté à l'unanimité.

❖ BUDGET PREVISIONNEL

Le budget prévisionnel 2018-2019 (Voir annexe V) proposé par la Direction Départementale Collégiale est adopté à l'unanimité.

❖ MODIFICATIONS STATUTAIRES

L'Assemblée valide, à l'unanimité, l'ensemble des modifications statutaires proposées par la Direction Départementale Collégiale (Voir annexe VI).

❖ MODIFICATIONS AU REGLEMENT INTERIEUR

L'Assemblée valide, à l'unanimité, l'ensemble des modifications et compléments à apporter au règlement intérieur sur proposition de la Direction Départementale Collégiale (Voir annexe VII).

❖ MODIFICATIONS PROJET ASSOCIATIF

L'Assemblée valide, à l'unanimité, les modifications du Projet Associatif proposées par la Direction Départementale Collégiale (Voir annexe VII).

VI - TRAVAUX DE GROUPES

❖ INTRODUCTION

Nous avons connu une année riche en événements avec de grandes réussites et de nombreux motifs de satisfaction, qui font de notre comité, un des premiers comités des BDR toutes disciplines confondues et le premier comité FSGT de France.

Cependant, parallèlement il existe pour le futur, des points d'inquiétude et des menaces qui nécessitent de renforcer nos efforts et maintenir la dynamique.

Ainsi, 5 axes de réflexion sont proposés aux participants. Ce sont autant d'angles d'entrée dans le fonctionnement du comité et la collaboration clubs/comité qui permettront aussi d'engager une réflexion sur l'organisation du Festi'Sport 2019.

Méthodologie :

Les participants à l'assemblée ont été répartis en 5 groupes de discussion qui devaient débattre de thèmes différents mais à partir des 3 mêmes questions :

- . 1^{er} temps : Audit de la situation.
- . 2^e temps : Analyse entre le souhaitable et le réel / Freins et leviers.
- . 3^e temps : Actions concrètes à proposer pour améliorer la situation.

Thèmes des 5 groupes :

- 1- Vie associative et implication des bénévoles
- 2- Visibilité, communication et création de partenariats
- 3- Organisation des activités, CDA et accès aux équipements sportifs
- 4- Formation des animateurs
- 5- Sport de l'enfant et pratique multi-activités.

❖ COMPTE-RENDU GROUPE 1 : VIE ASSOCIATIVE ET BENEVOLAT

Animateurs : Alexandre CARIBONE / Jean-Yves FAUCHON

Participants : Dominique ABATI / Stéphane ANFOSSO / Jean-Claude ARQUIER / Antoine CANTO / Alain CHIESA / Jean-Louis CUNI / Régine GOUBERT / Jean-Luc JORDA / Christian RAYMOND / Martine SAGNOL / Jean-Pierre SUZANNA / Gérard VERNEY

-1- Audit de la situation

11 clubs représentés : Amitiés Nature Marseille, CLES Berre, Mutuelle Slc Port de Bouc, FC Catalans WF, OCC Calas, AIL La Blancarde, CP Le Rove, AS Berre, OCCP La Ciotat, Slc St Rémy, CLES Gardanne.

D'un point de vue général, les premières interventions font état de toute la diversité et richesse de la vie associative des clubs représentés dans ce groupe. D'un point de vue plus spécifique, les clubs expriment tout de même plutôt majoritairement, une certaine transformation et un affaiblissement de l'engagement autour de 2 problématiques majeures :

-1- La gouvernance et la direction des clubs, sont des espaces où il est de plus en plus difficile de mobiliser, alors que sur le terrain des activités c'est un peu plus facile. Ainsi l'âge des dirigeants impliqués dans la gouvernance des clubs est de plus en plus élevé et le renouvellement ne s'opère plus, ce qui génère des interrogations parmi les bénévoles impliqués voire un certain découragement. De plus, diriger un club devient de plus en plus compliqué et chronophage, et le côté administratif est de plus en plus lourd avec des tracasseries prenant le pas sur l'activité.

-2- La jeunesse et la collaboration intergénérationnelle, on constate un recul d'engagement de la jeunesse. C'est le cas sur la pratique des activités mais surtout dans l'engagement relatif à l'organisation des activités. Il semble de plus en plus difficile d'accueillir les jeunes sur une activité suivie. Le comportement de consommateur s'amplifie.

-2- Analyse : entre souhaitable et réalité / freins et leviers

Deux préoccupations majeures sont évoquées :

-1- Comment capter un public cible parent-enfant où jeunes ?

-2- Comment transformer le bénévolat vers un engagement plus assidu et concret ?

Au vu de ce tour des clubs nous pourrions être moroses, cependant dans chaque club des stratégies se mettent en place pour trouver des pistes d'amélioration aux problématiques posées : Organisation de weekends conviviaux à faible coût, ouverture vers les écoles et les centres sociaux, lancement de nouvelles activités, utilisation d'indemnités exonérées, engagement de service civique, organisation de grande manifestation, montage de partenariats, convention avec les municipalités en échange de financement de formation BAFA...

-3- Actions concrètes à proposer pour améliorer la situation

Conclusion du comité : Nous ne sommes pas surpris par les propos tenus par les participants car ce sont des problématiques déjà identifiées. De ce fait le comité ne peut pas être un acteur direct mais un facilitateur, aussi nous sommes calibrés pour apporter des réponses à ces préoccupations au travers de notre rôle de pôle ressource, où nous avons des outils de suivi et d'accompagnement à proposer (subvention, fonctionnement) y compris pour aider à l'amélioration de la gouvernance des clubs. Reste à s'entendre mutuellement sur la forme de collaboration que nous pourrions mettre en place car nous avons connu des difficultés sur les dernières tentatives d'organisation de formations sur ces questions.

Au final si le FESTISPORT 2019 paraît intéressant pour participer, par contre il n'apparaît pas comme un levier pour susciter de l'engagement dans les clubs.

❖ COMPTE-RENDU GROUPE 2 : VISIBILITE, COMMUNICATION ET PARTENARIATS

Animateurs : Jean-Louis MENSE / Aurélien SAJJAT

Participants : Valérie ARQUIER / Marlène BIANCOTTO / David BOTTREAU / Jean-Pierre COLL / Alain FOUQUE / Laurent FRANGIONI / Michel GIOVANETTI / Cathy GUYOT / Johnson KOVESSI / Lionel MARMO / Thierry MONTCEL / Joël PEYRIC.

-1- Audit de la situation

Le constat que la difficulté à communiquer ne se situait pas au niveau des activités mais sur la communication orientée vers l'ensemble des actions du Comité a conduit le CoDev à développer une communication transversale à toutes les activités qui manquait. Depuis 2 ans, de gros progrès ont été faits : rénovation du logo, présence sur les réseaux sociaux, newsletters, films, etc. Malgré tout, cette communication doit s'adapter de nouveau au contexte mais sans interrompre les changements déjà entrepris pour qu'ils portent leurs fruits. L'idée du Festi'Sport, est partie d'une question : comment rassembler et fédérer autour d'un projet commun ? Irréalizable ? On l'a fait, et avec succès, en rassemblant sur un même lieu des familles, des copains et beaucoup d'activités. Là aussi, un nouveau message et l'utilisation d'un média radio payant (double sens) pour l'occasion.

Certains clubs déplorent l'absence de moyens fédéraux mis à leur disposition ce qui nous prive d'un support de communication et de visibilité facile d'accès. De plus, il y a un gros manque de communication au sein même des structures où les choses se font mais ne se disent pas, chacun semble isolé. Rappeler que le Comité n'est pas un financeur des clubs. Il apporte une prestation fédérale de service en échange de l'affiliation.

En répondant favorablement à la sollicitation de la Ville de Marseille, le comité a marqué des points et a consolidé sa position auprès des institutions. Des portes s'ouvrent.

-2- Analyse : entre souhaitable et réalité / freins et leviers

Les freins :

- Le schéma de communication du Comité n'est pas connu. Comment est diffusée l'information, à qui le Comité l'a envoyée, qui la fait suivre? Certains mails sont reçus plusieurs fois, or, trop d'information tue l'information.
- Avec autant d'information pourquoi les clubs sont si peu présents lors des manifestations (ex. fête du Sport).
- Savoir qui porte le projet et donc la communication. Ex. Pour la fête du sport, en septembre, la communication de la Ville de Marseille était invisible. Même dans le contexte politique tendu et de grande incertitude, c'est inouï pour un tel évènement de portée nationale.
- La news-Letter offre-t-elle une place aux clubs? à qui s'adresser pour y faire passer une info club ?
- Dans le passé, des espaces ont été ouverts mais après il était difficile de les remplir.

Les leviers :

- Quand la problématique est partagée, que tout le monde adhère au projet de suite, ça marche mieux.
- Le Comité est un pôle ressource, c'est aux clubs de faire des demandes et d'amorcer des tendances.
- S'ouvrir au nouveau monde et aller vers les gens sans honte, la FSGT est en mesure de peser. La communication renforce sa visibilité bien plus marquée aujourd'hui auprès des institutions, elle est mieux reconnue, il y a dix ans, le discours n'était pas le même et la FSGT n'était pas une référence. Le Comité est de plus en plus sollicité alors qu'on n'y serait pas allé avant. Il faut y aller si cela va dans le sens de notre développement, mais avec quelles limites?

-3- Actions concrètes à proposer pour améliorer la situation

- Sensibiliser à la saisie de l'adresse mail lors de la prise de licence afin d'améliorer la base «contacts».
- Pour les compétitions, produire un kit de com FSGT à mettre à disposition des clubs au comité. Pour les clubs éloignés, laisser un kit au club. Confier un ou des kits à quelques gros clubs du Comité qui pourraient jouer un rôle de pôle ressource de proximité.
- Faciliter les relations de proximité entre clubs FSGT car sur un même secteur, certains s'ignorent.
- Cartographier les clubs FSGT par secteur pour une mise en réseau en supposant une volonté de rencontre.
- Associer la discipline au logo FSGT. Le logo seul n'est pas parlant, on ne s'y identifie pas. Lui associer un signe relatif à la discipline pourrait apporter un plus. Cela rendrait plus lisible l'activité et la FSGT.
- Travailler sur un synoptique des diverses activités du Comité.
- Se rapprocher un peu plus des médias Radio, avec un partenariat, c'est gratuit.
- Dégager une ligne de dépense propre à cette problématique.
- Rechercher des partenariats avec des enseignes afin d'obtenir des réductions sur les achats par les adhérents.
- Réactualiser la plaquette déclinant les valeurs de la FSGT et la diffuser plus largement aux clubs et adhérents.

❖ COMPTE-RENDU GROUPE 3 : ORGANISATION DES ACTIVITES ET ACCESSIBILITE AUX EQUIPEMENTS

Animateurs : Jean-Claude BRABO / Gérard MALAGOLI

Participants : Denis BLONDET / Pascal BORGOMANO / Sylvia CARAMANA / Marie-Hélène GARCIA / Bernard GIODA / Rémi LAMBERT / Marina LEGA / Yannick MENARD / Didier MORATA / Gilbert PAYAN / Lucie PRIARONE / Yves SOLER / Patrick TUDOSE / Alain VAUTIER

10 Activités étaient présentes

-1- Audit de la situation

2 Thématiques abordées :

- 1) L'organisation des activités
- 2) L'accessibilité aux équipements sportifs

-2- Analyse : entre souhaitable et réalité / freins et leviers

- Réflexion à mener, ensemble, pour que nos activités, à contenus de Compétition, de Loisir ou de Santé, soient encore plus intéressantes et donnent l'envie de venir et d'y rester.
- Pour construire du commun, il faut prendre en compte les réalités des clubs dans le développement des pratiques proposées.
- Les clubs sont souvent en difficulté pour organiser des manifestations sportives. Réfléchissons à ce qui peut être commun, à mettre en place. Pourquoi pas une fiche détaillant les tâches à effectuer, les obstacles à éviter.
Aidons notamment les épreuves sur la voie publique, pour les formalités.
- Les clubs font remonter leurs difficultés à obtenir une mise à disposition, ou, l'utilisation des installations sportives :
 - Avec l'éducation nationale, notamment sur les collèges, malgré l'interpellation des différentes compétences.
 - Avec les collectivités locales.

-3- Actions concrètes à proposer pour améliorer la situation

- Réfléchissons et organisons la résistance vis-à-vis du diktat sur les licences, imposé par les 2F dont la prise de licences même pour les adhérents qui ne pratiquent pas chez eux. Prendre exemple sur le Judo Gardannais qui a refusé et a menacé de ne s'affilier qu'à la FSGT si la fédé de judo continuait sa pression.
- L'activité vélo met en évidence la nécessité d'un travail partagé entre comité, clubs et activités, pour la mise en place systématique de CDA pour permettre le développement des pratiques dans les diverses activités.

Donc à travailler : le rôle d'une CDA dans l'organisation et le fonctionnement de la FSGT dans le 13.

- Le comité départemental peut-être, doit-être, une structure ressource pour :
 - Favoriser certains contacts (conseil départemental, DDJS, etc.)
 - Pour régler certains problèmes d'assurance.

Festi'Sport 2019 doit être un moyen, un outil, pour mieux faire connaître et apprécier ce que nous proposons.

❖ COMPTE-RENDU GROUPE 4 : FORMATION DES ANIMATEURS

Animateurs : Michel ALLARD / Robert PEIRON

Participants : Tony AYALA / Patricia BONIN / Sarah BOUAFI / Eugène GILLY / Christian GUIBERT / Brad GUIL / Sébastien GUTIERREZ / Lola LANCERY / Monique MALARET / Carole PEDRO / Océane PORTMANN

-1- Audit de la situation

La formation est un des atouts de la FSGT mais un écart flagrant existe entre besoins exprimés et entrée effective en formation, en outre, ce sont souvent les mêmes personnes qui demandent à se former.

- Les formations proposées sont appréciées pour leur qualité par ceux qui les ont suivies.
- Les formations obligatoires de juges sont appréciées comme des moments d'échange.
- le Pôle « Ressources » du Comité est très sollicité pour ses réponses expertes et directement utilisables.
- les formations BAFA et PSC1 sont appréciées des jeunes, car elles leur permettent de gagner un peu d'argent.
- Pour le BAFA, les clubs appliquent des politiques d'intéressement différentes et parfois opposées, exemple :
 - les formations sont financées pour les jeunes qui sont déjà engagés et investis dans le club ;
 - les formations sont financées pour les jeunes qui s'engagent à s'investir plusieurs années dans le club
- la formalisation des contenus de pratique, permettant de mettre en place un Brevet Fédéral, peut être difficile en l'absence de travail collectif, de méthode et de stage au niveau national (ex : GR), ou par difficulté de cohérence entre conception nationale et pratique locale de l'activité (ex : aikido). Se pose donc la question de l'organisation du processus de formalisation.

-2- Analyse : entre souhaitable et réalité / freins et leviers

Principaux freins repérés :

- la disponibilité des personnes (prises par leurs activités dans le club, ou la superposition de responsabilités).
- l'image trop scolaire de la formation.
- Le manque de dynamique de formation dans certains clubs.

Leviers possibles :

- Les diplômes délivrés ainsi que l'engagement dans un club sont appréciés des recruteurs en entreprise (fiabilité, civilité, respect des règles, engagement personnel avéré, voire compétences...).
- Des réponses individuelles au cas par cas pourraient être une solution mais sont difficilement envisageables.

-3- Actions concrètes à proposer pour améliorer la situation

- Communiquer sur les formations : faire la promotion des formations sur nos événements (Festi'sports, Cité-Tour,...) et sur nos médias (Newsletter : toucher les adhérents des clubs au-delà des dirigeants ; saisie des e-mails des adhérents dans le fichier des licences de façon à augmenter l'information du plus grand nombre. Mettre en avant l'avantage donné par la formation, pour un club, un animateur ou un dirigeant.
- Présentation de la notion de formation : utiliser une terminologie motivante mettant en avant l'aspect participatif et les échanges que permet la formation (compléter, bonifier, élargir l'esprit), plutôt qu'une information descendante ; la formation donne de la confiance, même à des personnes expérimentées.
- Organisation des formations : favoriser des formations thématiques courtes en soirée (2h) plutôt que des demi-journées ou des journées ; la thématique de construction d'un projet ou d'un événement du club pourrait constituer un sujet intéressant et partagé ; mettre en place des formations départementales.

Le Festi'Sport, une opportunité de formation

Même si l'organisation en amont et le jour de la manifestation permettent de créer une dynamique dans le cadre d'une expérience de cohésion, le Festi'Sport n'apparaît pas pour l'instant comme un moment majeur de formation, la plus-value de reconnaissance n'est pas évidente.

D'un point de vue objectif, l'animateur se retrouve dans une situation où il se grandit en participant activement à un événement qui dépasse son club.

Peut-être, une demi-journée de rassemblement des animateurs en amont pourrait être bénéfique.

La principale question qui est apparue est autre : comment faire passer les animateurs de l'obligation d'y être (« un truc en plus ») au plaisir d'y agir ?

❖ COMPTE-RENDU GROUPE 5 : SPORT DE L'ENFANT ET PRATIQUES MULTI ACTIVITES

Animateurs : Michel CREMONESI / Patrick MARTINEZ

Participants : Silhem BELARBI / Guy BERTET / Jean-Pierre CLAPIER / Jean-Louis GUIL / Jean-Claude LORENZATI / Renée MARTEL / Germain SERNA / Enzo TANCREDI / Maverick WAHL

-1- Audit de la situation

- Sont apparus des problèmes ou des interrogations liés aux changements politiques et/ou économiques et bien sûr sociologiques.
- Beaucoup de clubs perdent des sections ou ne peuvent se développer par manque de moyens (baisse des subventions) ou de structures sportives adaptées. (Relations mairie, concurrence des autres associations ou activités périscolaires). Certains se tournent désormais vers les publics séniors.
- Le constat est fait qu'il y a de moins en moins de personnes bénévoles qui donnent de leur temps pour animer ou s'impliquer dans les clubs ou sections. Le bénévolat se transforme.
- Beaucoup d'animateurs abandonnent l'animation bénévole et sont à la recherche d'un travail dès qu'ils sont étudiants (moins de temps et besoin d'argent pour vivre). Cependant deux clubs (AIL Blancarde et CLES Gardanne) font encore exception, un travail pourrait être mené et afin d'analyser pourquoi ?
- Aujourd'hui, la plupart des animateurs et animatrices sont rémunérés et ne vont pas au-delà de leur temps de travail, ils ne participent pas, ou peu, à la vie associative du club et n'ont pas un rôle moteur pour accrocher les parents afin de soulager les responsables bénévoles du club. Les parents utilisent la structure pour que leurs enfants pratiquent (voire consomment de l'activité), bien souvent la structure est utilisée comme garderie.

-2- Analyse : entre souhaitable et réalité / freins et leviers

Principaux freins repérés :

- Les équipes dirigeantes sont vieillissantes, les jeunes ne prennent pas, ou très peu, de responsabilités.
- Les subventions baissent et continueront de baisser. Le passage à la métropole inquiète sérieusement les clubs, particulièrement les petits où la vie associative a du mal à se développer. A ces difficultés il faut ajouter le coût des activités sportives

Leviers possibles :

- Certains clubs résistent et arrivent encore à avoir des animateurs.
- En ce qui concerne les jeunes, le CLES Gardanne envisage la création d'un "collectif jeunes" afin d'intégrer les futurs animateurs et animatrices plus jeunes dans le club notamment les anciens pratiquants.

-3- Actions concrètes à proposer pour améliorer la situation

- Affirmer davantage notre culture sportive de résistance et d'éducation populaire nous devons veiller au développement de l'"omnisport". Une conception à concrétiser dans le cadre de la journée Festi'Sport
- Développer la pratique familiale où les parents sont progressivement impliqués dans les activités de leurs enfants et invités à pratiquer eux-mêmes
- Des perspectives de développement sont envisageables avec de nouvelles pratiques qui émergent (le roller parents/enfants, l'escalade "intergénérationnelle" qui devrait démarrer sur Marseille).
- Mettre la formation au centre des préoccupations du comité, à travers de nouveaux contenus de pratiques et de propositions de stages ou rassemblements. Des stages de proximité (au plus près des clubs seraient une solution à l'engagement des bénévoles.
- Mutualiser les compétences et expériences des animateurs et formateurs du comité.
- L'idée de rassemblements d'animateurs (inter clubs) fait son chemin à la fois pour celles et ceux qui ont vécu la journée Festi'Sport 2018 et ceux qui sembleraient prêts à participer à l'édition 2019 ; Une occasion de mutualiser au mieux les compétences de chacun pour mieux se former, partager et transmettre son expérience.

ANNEXES

I - Liste des participants

II - Rapport du Commissaire aux comptes

III - Compte de résultat 2016-2017

IV - Bilan au 31/08/2017

V – Modifications des statuts

VI – Modification du Règlement Intérieur

VII – Nouveau Projet Associatif

Annexe I – LISTE DES PARTICIPANTS

CLUBS (28)	DELEGUES (67)
CLES GARDANNE	Silhem BELARBI / Denis BLONDET / Michel CREMONESI / Alain FOUQUE / Brad GUIL / Jean-Louis GUIL / Jean-Luc JORDA / Lola LANCERY / Yannick MENARD / Gilbert PAYAN / Océane PORTMANN / Enzo TANCREDI / Alain VAUTIER / Maverick WAHL
AIL BLANCARDE	Stéphane ANFOSSO / Patricia BONIN / Cathy GUYOT / René MARTEL / Aurélien SAUJAT
SLC PORT DE BOUC	Tony AYALA / Guy BERTET / Jean-Claude BRABO / Jean-Louis CUNI
FC CATALANS	Alain CHIESA / Jean-Louis MENSE / Joël PEYRIC
SLC ST REMY	Jean-Pierre CLAPIER / Michel GIOVANETTI / Jean-Pierre SUZANNA
REAL PADAMI	Alexandre CARIBONE / Patrick MARTINEZ / Thierry MONTCEL
ASM VIEUX PORT	Jean-Pierre COLL / Christian GUIBERT / Gérard MALAGOLI
OCC	Marlene BIANCOTTO / Régine GOUBERT / Marina LEGA
UTAN	Jean-Claude ARQUIER / Valérie ARQUIER / Marie-Hélène GARCIA / Martine SAGNOL
SLP	Jean-Yves FAUCHON / Rémi LAMBERT
OCCP LA CIOTAT	Davis BOTTREAU / Yves SOLER / Patrick TUDOSE / Gérard VERNEY
CLES BERRE	Dominique ABATI / Jean-Claude LORENZATI
CG FOS	Sarah BOUAFLI / Carole PEDRO
SLC MARSEILLE	Michel ALLARD
RANDO PLUS MARSEILLE	Robert PEIRON
AIKIDO BU KAN	Eugène GILLY
MASSILIA VOLLEY	Lionel MARMO
ECTS	Sébastien GUTIERREZ
EG Port de Bouc	Monique MALLARET
AIRBUS	Johnson KOVESSI
CHEMINOTS LANBERNAC	Bernard GIODA
LSRP13	Germain SERNA
FCN CRIMEE	Pascal BORGOMANO
CP LE ROVE	Christian RAYMOND
AS BERRE	Antoine CANTO
SCO Ste MARGUERITE	Laurent FRANGIONI
SLC MARTIGUES	Didier MORATA
ENDURANCE 13	Raymond FERNANDEZ



Michel COCCETTA
Commissaire aux comptes

F.S.G.T 13
10, rue Girardin
13007 MARSEILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 AOUT 2018

16, rue du Grillon – 77 240 VERT SAINT DENIS
Tél.: 06 08 05 08 84 - e-mail: cocchetta@wanadoo.fr
SIRET 325 906 147 00062 - APE 6920 Z - Membre d'une Association Agréée
le règlement des honoraires par chèque est accepté

 commissaire
aux comptes

A l'assemblée générale de l'association « F.S.G.T. 13 »

OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association « F.S.G.T.13 » relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

INDEPENDANCE

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

CM

16, rue du Grillon – 77 240 VERT SAINT DENIS
Tél.: 06 08 05 08 84 - e-mail: cocchetta@wanadoo.fr
SIRET 325 906 147 00062 - APE 6920 Z - Membre d'une Association Agréée
le règlement des honoraires par chèque est accepté

 commissaire
aux comptes

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations je me dois de porter à votre connaissance les appréciations qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Conformément à la norme d'exercice professionnel 702 en son point numéro 15, je n'ai pas constaté lors de mes diligences :

- de principes comptables retenus par l'entité ou le groupe qui donneraient lieu à plusieurs interprétations ou options possibles, y compris dans leurs modalités d'application, pour ce qui concerne les éléments significatifs du bilan et du compte de résultat ;
- ou l'existence d'événement ou de décision intervenus au cours de l'exercice dont l'incidence sur les comptes ou la compréhension que pourrait en avoir un lecteur me serait apparue importante ;
- ou encore un élément significatif dans les comptes constitué à partir d'estimations fondées sur des données subjectives.

Pour autant, le résultat de mes diligences a fait l'objet d'une communication au bureau afin d'y relater mes constats et recommandations relatifs à des éléments isolés.

J'estime, de ce fait, à ne pas avoir à développer d'avantage les justifications de mes appréciations qui fondent mon opinion.

VERIFICATION DU RAPPORT DU TRESORIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES A L'ASSEMBLEE GENERALE

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés à l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

CM

16, rue du Grillon - 77 240 VERT SAINT DENIS
Tél.: 06 08 05 08 84 - e-mail: cocchetta@wanadoo.fr
SIRET 325 906 147 00062 - APE 6920 Z - Membre d'une Association Agréée
le règlement des honoraires par chèque est accepté

 commissaire
aux comptes

RESPONSABILITÉS DU BUREAU ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient au Bureau d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Bureau d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la

CM

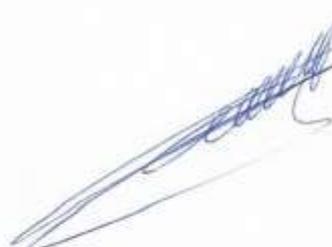
16, rue du Grillon - 77 240 VERT SAINT DENIS
Tél.: 06 08 05 08 84 - e-mail: cocchetta@wanadoo.fr
SIRET 325 906 147 00062 - APE 6920 Z - Membre d'une Association Agréée
le règlement des honoraires par chèque est accepté

 commissaire
aux comptes

falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Bureau, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par le Bureau de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

VERT-SAINT-DENIS, le 04 octobre 2018



M.COCCETTA Michel

Commissaire aux comptes

CM

16, rue du Grillon - 77 240 VERT SAINT DENIS
Tél.: 06 08 05 08 84 - e-mail: cocchetta@wanadoo.fr
SIRET 325 906 147 00062 - APE 6920 Z - Membre d'une Association Agréée
le règlement des honoraires par chèque est accepté

 commissaire
aux comptes

Annexe III – COMPTE DE RESULTAT 2017-2018

FSGT

Page 1

Rubriques	Du 01/09/2017 au 31/08/2019		Du 01/09/2016 au 31/08/2017		Ecart	
Vente de Marchandise						
707000000 Ventes de Marchandises			102,12	100,00	-102,12	-100,00
Total		100,00	102,12	100,00	-102,12	-100,00
Production Vendue						
701100000 VENTES de LICENCES	437 915,36	68,72	434 951,00	69,02	2 964,36	0,68
701200000 Affiliations	54 348,86	8,53	56 516,36	8,97	-2 167,50	-3,84
701300000 Amendes, Démissions	2 690,00	0,42	2 400,00	0,38	290,00	12,08
701400000 Frais administratifs	17 890,00	2,81	18 420,00	2,92	-530,00	-2,88
701500000 Cautions			2 865,00	0,45	-2 865,00	-100,00
701600000 *DOCUMENTS PLONGEE	320,00	0,05	88,00	0,01	232,00	263,64
701900000 PRESTATIONS SANTE	60 570,00	9,51	50 338,60	7,99	10 231,40	20,33
702000000 Engagements épreuves départ.	58 697,00	9,21	58 747,00	9,32	-50,00	-0,09
702010000 Super challenge	4 779,70	0,75	5 892,80	0,94	-1 113,10	-18,89
Total	637 210,92	100,00	630 218,76	100,00	6 992,16	1,11
Subventions d'exploitation						
740000000 Subventions Ville Marseille	15 000,00	7,01	15 000,00	6,85		
741000000 Subventions Conseil Général	87 500,00	40,89	103 067,00	47,05	-15 567,00	-15,10
743000000 CNDS	111 500,00	52,10	83 000,00	37,89	28 500,00	34,34
745000000 SUBV REGION PACA			18 000,00	8,22	-18 000,00	-100,00
Total	214 000,00	100,00	219 067,00	100,00	-5 067,00	-2,31
Reprise sur amortissements et provisions						
781000000 REINT PROVISION			37 730,00	92,76	-37 730,00	-100,00
781100000 REINT PROVISIONS RETRAITES			2 943,00	7,24	-2 943,00	-100,00
781500000 REPRISE FONDS DEDIES	21 000,00	100,00			21 000,00	
Total	21 000,00	100,00	40 673,00	100,00	-19 673,00	-48,37
Autres produits						
752110000 Recettes FONTAINIEU			6 216,11	19,97	-6 216,11	-100,00
753000000 Recettes diverses	45 453,69	100,00	24 905,87	80,03	20 547,82	82,50
Total	45 453,69	100,00	31 121,98	100,00	14 331,71	46,05
Total Produits exploitations	917 664,61		921 182,86			
Achat de matières premières et autres appro.						
601000000 Achats Licences	238 892,32	82,52	237 153,67	82,76	1 738,65	0,73
601100000 Achats affiliation	30 044,52	10,38	29 437,78	10,27	606,74	2,06
601200000 ABTS SPA	9 759,10	3,37	10 625,00	3,71	-865,90	-8,15
601500000 COTISATION DONS	7 964,50	2,75	7 850,80	2,74	114,00	1,45
602200000 Achats Fournit. Consommables	2 833,89	0,98	1 492,54	0,52	1 341,35	89,87
Total	289 494,33	100,00	286 559,49	100,00	2 934,84	1,02
Autres achats et charges externes						
604000000 Achats Etudes & Prestations	30 000,00	29,42			30 000,00	
606400000 Fournitures Administratives	2 382,28	2,34	2 126,95	2,70	255,33	12,00
611000000 CREDIT BAIL PHOTOCOPIEUR	20 083,72	19,87	19 845,57	25,19	218,15	1,10
614000000 Charges Locatives-Copropriété	5 661,06	5,55	8 793,97	11,16	-3 132,91	-35,63
615000000 Travaux d'Entretien - Ménage	13 779,94	13,51	13 684,70	17,37	95,24	0,70
616000000 Primes d'Assurance	758,68	0,74	758,68	0,96		
618000000 Documentation/abonnements	676,40	0,66	676,40	0,86		
621000000 MAINTENANCE INFORMATIQUE	9 474,04	9,29	8 782,26	11,15	691,78	7,88
622000000 Intermédiaires & Honoraires	5 320,00	5,22	5 160,00	6,55	160,00	3,10
625000000 Déplac., Missions, Réceptions	5 458,78	5,35	8 166,17	10,36	-2 707,39	-33,15
625700000 Réceptions	77,50	0,08			77,50	
626000000 Frais postaux & Télécommunic.	8 172,69	8,01	10 058,61	12,77	-1 885,92	-18,75
627000000 FRAIS BQUE TENUE COMPTE	154,65	0,15	741,11	0,94	-586,46	-79,13
Total	101 979,74	100,00	78 794,42	100,00	23 185,32	29,43
Impôts, taxes et versements assimilés						
631100000 Taxe sur les Salaires	6 040,84	37,30	7 442,42	41,81	-1 401,58	-18,83
631300000 Particip. Formation Profess.	4 369,20	26,98	4 493,56	25,24	-124,36	-2,77
635000000 TAXES FONCIERES + HABITATION	5 785,00	35,72	5 866,00	32,95	-81,00	-1,38
Total	16 195,04	100,00	17 801,98	100,00	-1 606,94	-9,03
Salaires et traitements						



Rubriques	Du 01/09/2017 au 31/08/2019		Du 01/09/2016 au 31/08/2017		Ecart	
641000000 Rémunérations du Personnel	237 884,40	99,88	256 457,33	100,46	-18 572,93	-7,24
641800000 CONGES PAYES	292,00	0,12	-1 162,00	-0,46	1 454,00	-125,13
Total	238 176,40	100,00	255 295,33	100,00	-17 118,93	-6,71
Charges sociales						
645100000 Cotisations à l'URSAFF	77 002,02	72,15	83 579,07	50,92	-6 577,05	-7,87
645200000 Cotisations medecine travail	748,80	0,70	734,40	0,45	14,40	1,96
645300000 Cotisations ARRCO / AGRR	14 351,28	13,45	19 432,19	11,84	-5 080,91	-26,15
645400000 Cotisations ARGIC / AGRR	3 253,80	3,05			3 253,80	
645500000 Cotisations PREV / AGRR	712,76	0,67			712,76	
646000000 CH SOC SUR CP	132,00	0,12	-523,00	-0,32	655,00	-125,24
648000000 Indemnité licenciement			50 314,89	30,65	-50 314,89	-100,00
648500000 Oeuvres sociales ticket rest	6 472,91	6,06	6 931,20	4,22	-458,29	-6,61
648600000 Mutuelle entreprise	3 591,60	3,37	3 684,16	2,24	-92,56	-2,51
648700000 Aide transport	466,10	0,44			466,10	
Total	106 731,27	100,00	164 152,91	100,00	-57 421,64	-34,98
Dotations d'exploitation						
681100000 D.A.P. Immobilisations	13 734,07	22,08	16 684,07	44,27	-2 950,00	-17,68
681500000 DOTATION PROV.POUR CHARGES	460,00	0,74			460,00	
689400000 Engagements à réaliser	48 000,00	77,18	21 000,00	55,73	27 000,00	128,57
Total	62 194,07	100,00	37 684,07	100,00	24 510,00	65,04
Autres charges						
651000000 Epreuves Fédérales	206,10	0,20			206,10	
652000000 Activités Commissions départe.	23 523,14	22,80	24 326,42	27,82	-803,28	-3,30
652100000 CITE SPORT	9 171,68	8,89	7 164,73	8,19	2 006,95	28,01
652110000 FONTAINIEU stages sportifs			7 037,82	8,05	-7 037,82	-100,00
653200000 SANTE SENIORS	32 669,64	31,67	22 786,01	26,06	9 883,63	43,38
653300000 International domaine	1 837,08	1,78	3 096,00	3,54	-1 258,92	-40,66
653500000 Formation domaine	1 746,02	1,69	2 022,66	2,31	-276,64	-13,68
653600000 Communication domaines	2 706,21	2,62	1 698,00	1,94	1 008,21	59,38
654000000 Pertes / Créances irrécouvrab.	6 178,38	5,99	4 951,19	5,66	1 227,19	24,79
657000000 Initiatives - Projets	23 584,06	22,86	14 349,79	16,41	9 234,27	64,35
658000000 Charges,Pertes Diverses	1 546,51	1,50			1 546,51	
Total	103 168,82	100,00	87 432,62	100,00	15 736,20	18,00
Total Charges exploitations	917 939,67		927 720,82			
Résultat d'exploitation	-275,06		-6 537,96			
Autres intérêts et produits assimilés						
764000000 Revenus des VMP	3 174,71	100,00	5 925,19	100,00	-2 750,48	-46,42
Total	3 174,71	100,00	5 925,19	100,00	-2 750,48	-46,42
Total Produits Financiers	3 174,71		5 925,19			
Résultat financier	3 174,71		5 925,19			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
771000000 Produits Exceptionnels Gestion	6 608,00	100,00	4,70	0,07	6 603,30	495,74
772000000 PDT EX ANTERIEUR			6 753,60	99,93	-6 753,60	-100,00
Total	6 608,00	100,00	6 758,30	100,00	-150,30	-2,22
Total Produits exceptionnels	6 608,00		6 758,30			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
871000000 Charges Except. Opé. Gestion	1 334,00	100,00	6 008,03	100,00	-4 674,03	-77,80
Total	1 334,00	100,00	6 008,03	100,00	-4 674,03	-77,80
Total Charges exceptionnelles	1 334,00		6 008,03			
Résultat exceptionnel	5 274,00		750,27			
Résultat de l'exercice	8 173,65		137,50			



Annexe IV – BILAN AU 31/08/2018

FSGT

Page 1

Actif immobilisé		Du 01/09/2017 au 31/08/2018		Du 01/09/2016 au 31/08/2017	
		Brut	Amortis., prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)	AA				
Frais d'établissement *	AB		AC		
Frais de recherche et développement	AD		AE		
Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
Fonds commercial (1)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP	291 757	AQ 169 932	121 825	135 559
Installations techniques, matériel et outill. industrielles	AR		AS		
Autres immobilisations corporelles	AT	86 813	AU 86 813		
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes	AX		AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
Autres participations	CU		CV		
Créances rattachées à des participations	BB		BC		
Autres titres immobilisés	BD		BE		
Prêts	BF		BG		
Autres immobilisations financières *	BH		BI		
TOTAL (I)	BJ	378 570	BK 256 745	121 825	135 559

Actif circulant		Brut	Amortis., prov.	Net	Net
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production de biens	BN		BO		
En cours de production de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT		BU		
Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
Clients et comptes rattachés *	BX	45 553	BY	45 553	43 378
Autres créances	BZ	71 728	CA	71 728	138 762
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres.....)	CD	269 636	CE	269 636	479 583
Disponibilités	CF	439 593	CG	439 593	108 733

Comptes de régularisation		Brut	Amortis., prov.	Net	Net
Charges constatées d'avance *	CH		CI		
TOTAL (II)	CJ	826 510	CK	826 510	770 456
Charges à répartir sur plusieurs exercices * (III)	CL				
Primes de remboursement des obligations (IV)	CM				
Ecarts de conversion actif * (V)	CN				
TOTAL GENERAL (I à V)	CO	1 205 080	256 745	948 335	906 015



Capitaux propres		Du 01/09/2017 au 31/08/2018	Du 01/09/2016 au 31/08/2017
Capital social ou individuel * (dont versé.....)	DA		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
Ecart de réévaluation * (dont écart d'équivalence)	EK		
Réserve légale	DD		
Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
Réserves réglementées *	DF		
Autres réserves	DG	747 119	746 981
Report à nouveau	DH		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	8 174	136
Subvention d'investissement	DJ		
Provisions réglementées *	DK		
TOTAL (I)	DL	755 292	747 119
Autres fonds propres		Du 01/09/2017 au 31/08/2018	Du 01/09/2016 au 31/08/2017
Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges		Du 01/09/2017 au 31/08/2018	Du 01/09/2016 au 31/08/2017
Provisions pour risques	DP		
Provisions pour charges	DQ	69 593	42 133
TOTAL (III)	DR	69 593	42 133
Dettes		Du 01/09/2017 au 31/08/2018	Du 01/09/2016 au 31/08/2017
Emprunts obligataires convertibles	DS		
Autres emprunts obligataires	DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	DU		
Emprunts et dettes financières divers	DV	16 650	20 450
Avances et acomptes reçues sur commande en cours	DW		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	18 937	9 838
Dettes fiscales et sociales	DY	48 320	54 939
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	39 543	31 536
Produits constatés d'avance	EB		
TOTAL (IV)	EC	123 450	116 763
Ecart de conversion passif * (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	948 335	906 015



Annexe V – MODIFICATIONS STATUTAIRES

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>ARTICLE 7 : ASSEMBLÉE ORDINAIRE ... Elle procède à l'élection de la Direction collégiale s'il y a lieu. Elle peut révoquer les membres de la Direction Collégiale si la question figure à l'ordre du jour.</p> <p>ARTICLE 9 : DIRECTION COLLÉGIALE ... Elle est constituée selon les règles fixées par la Fédération et le Règlement Intérieur et comprend 15 à 20 membres issus des associations affiliées, des Commissions Départementales d'Activité et un représentant des permanents salariés. ... La Direction Collégiale doit comprendre au moins un médecin licencié, un arbitre ou un juge et un jeune de moins de vingt-six ans. ...</p> <p>ARTICLE 10 : RÉUNION DE LA DIRECTION COLLÉGIALE La Direction Collégiale est convoquée par le Président. Elle se réunit au moins deux fois par trimestre à la date fixée par le Bureau Exécutif. En outre, elle se réunit chaque fois que sa convocation est demandée par le quart, au moins, de ses membres. ... Chaque membre de la Direction Collégiale dispose d'une voix. Les décisions sont prises à la majorité par les membres présents. L'ordre du jour est fixé par le Bureau Exécutif.</p> <p>ARTICLE 11 : RÔLE DE LA DIRECTION COLLÉGIALE ... Elle entend à chaque réunion les rapports présentés par le Bureau Exécutif sur la gestion et sur la situation morale et financière du Comité.</p> <p>Article 12 : Bureau Exécutif Dès son élection, la Direction Collégiale élit parmi ses membres un Bureau Exécutif composé d'au moins : 1- un Président, 2- un, ou plusieurs, Vice-président(s), 3- un Secrétaire Général, 4- un Trésorier, Il peut être complété par un, ou plusieurs, Secrétaire(s) Adjoint(s) et un, ou plusieurs, Trésorier(s) Adjoint(s). Les membres du Bureau sont élus à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés. Le Bureau se réunit chaque semaine selon un calendrier défini par ses membres. Le mandat du Bureau prend fin avec celui de la Direction Collégiale.</p> <p>ARTICLE 13 : RÔLE DU BUREAU EXÉCUTIF Le Bureau Exécutif exerce l'ensemble des attributions que les présents Statuts n'attribuent pas à l'Assemblée Générale, à la Direction Collégiale ou à un autre organe du Comité. Le Bureau assure et administre le fonctionnement du Comité en gérant les affaires courantes et en mettant en œuvre la politique élaborée et définie par les organes délibérants du Comité.</p>	<p>ARTICLE 7 : ASSEMBLÉE ORDINAIRE ... Elle procède à l'élection de la Direction collégiale s'il y a lieu, ainsi que du collège des associations et du collège des Activités. Elle peut révoquer les membres de la Direction Collégiale si la question figure à l'ordre du jour.</p> <p>ARTICLE 9 : DIRECTION COLLÉGIALE ... Elle est constituée selon les règles fixées par la Fédération et le Règlement Intérieur et comprend 10 à 15 membres issus des associations affiliées, des Commissions Départementales d'Activité et un représentant des permanents salariés. ... La Direction Collégiale doit comprendre au moins un jeune de moins de vingt-six ans. ...</p> <p>ARTICLE 10 : RÉUNION DE LA DIRECTION COLLÉGIALE La Direction Collégiale est convoquée par le Président (ou les co-présidents). Elle se réunit au moins deux fois par trimestre à la date fixée par la Coordination. En outre, elle se réunit chaque fois que sa convocation est demandée par le quart, au moins, de ses membres. ... Chaque membre de la Direction Collégiale dispose d'une voix. Les décisions sont prises à la majorité par les membres présents. L'ordre du jour est fixé par la Coordination.</p> <p>ARTICLE 11 : RÔLE DE LA DIRECTION COLLÉGIALE ... Elle entend à chaque réunion les rapports présentés par la Coordination sur la gestion et sur la situation morale et financière du Comité.</p> <p>Article 12 : Coordination Dès son élection, la Direction Collégiale élit parmi ses membres une coordination composée de : 1- un Président (ou des co-Présidents), 2- un Secrétaire Général, 3- un Trésorier, Elle peut être complétée par un Vice-Président, un Secrétaire Adjoint et un Trésorier Adjoint. Les membres de la coordination sont élus à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés. La Coordination se réunit chaque semaine selon un calendrier défini par ses membres. Le mandat de la Coordination prend fin avec celui de la Direction Collégiale.</p> <p>ARTICLE 13 : RÔLE DE LA COORDINATION La Coordination exerce l'ensemble des attributions que les présents Statuts n'attribuent pas à l'Assemblée Générale, à la Direction Collégiale ou à un autre organe du Comité. La Coordination assure et administre le fonctionnement du Comité en gérant les affaires courantes et en mettant en œuvre la politique élaborée et définie par les organes délibérants du Comité.</p>

ANCIEN TEXTE

ARTICLE 14 : VACANCE D'UN MEMBRE DU BUREAU

En cas de vacance d'une des fonctions du Bureau Exécutif, pour quelque cause que ce soit, la Direction Collégiale pourvoit à son remplacement dès sa première réunion suivant la vacance, selon la même procédure que celle prévue pour l'élection du Bureau.

ARTICLE 15 : RÉVOCATION DU BUREAU EXÉCUTIF

La Direction Collégiale peut mettre fin au mandat du Bureau avant son terme normal par un vote intervenant dans les conditions ci-après :

- 1- La Direction Collégiale doit avoir été convoquée à cet effet à la demande du tiers de ses membres.
- 2- Les deux tiers des membres de la Direction Collégiale doivent être présents.
- 3- La révocation du Bureau doit être votée à la majorité absolue des suffrages exprimés.

ARTICLE 16 : CONSEIL DE COORDINATION ET DE RÉFLEXION

Le Conseil de Coordination et de Réflexion comprend 45 à 50 membres. Il est constitué des membres de la Direction Collégiale, des coordinateurs des Domaines, des pilotes des Commissions d'Activité et Collectifs, des permanents salariés du Comité, de représentants d'associations, selon les dispositions fixées par le Règlement Intérieur.

Le Conseil de Coordination et de Réflexion se réunit trois fois par an sur convocation du Président du Comité.

Il est chargé d'assurer une coordination de l'ensemble des activités et structures du Comité en réunissant l'ensemble des responsables. Il est appelé à débattre de thèmes ou questions que lui propose la Direction Collégiale. Il est notamment consulté sur la préparation de l'Assemblée Générale annuelle.

ARTICLE 18 COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES D'ACTIVITÉ

... Un rapport de synthèse doit être élaboré par chacune de ces Commissions pour être présenté aux réunions du Conseil de Coordination et de Réflexion par les représentants qu'ils auront désignés selon la procédure précisée par le Règlement Intérieur.

ARTICLE 19 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Règlement Intérieur, et ses modifications ultérieures, est élaboré par le Bureau Exécutif, soumis à la Direction Collégiale et adopté par l'Assemblée Générale. ...

ARTICLE 20 ; MESURES DISCIPLINAIRES

... Les sanctions disciplinaires sont prononcées par le Bureau Exécutif ou par un organe du Comité ayant reçu délégation du Bureau Exécutif dans les limites fixées par le Règlement Intérieur.

Toute personne physique ou morale qui fait l'objet d'une procédure disciplinaire doit être à même de préparer sa défense et doit être convoquée devant le Bureau Exécutif ou l'organe à qui le Bureau a délégué le pouvoir disciplinaire. Elle peut se faire assister par le défenseur de son choix.

Toute personne sanctionnée peut faire appel auprès des instances fédérales suivant les procédures indiquées par la Charte pour la Résolution des Conflits (cf. annexe) et/ ou, en dernière instance, auprès de la Commission Nationale des Conflits.

NOUVEAU TEXTE

ARTICLE 14 : VACANCE D'UN MEMBRE DE LA COORDINATION

En cas de vacance d'une des fonctions de la Coordination, pour quelque cause que ce soit, la Direction Collégiale pourvoit à son remplacement dès sa première réunion suivant la vacance, selon la même procédure que celle prévue pour l'élection de la Coordination.

ARTICLE 15 : RÉVOCATION DE LA COORDINATION

La Direction Collégiale peut mettre fin au mandat de la Coordination avant son terme normal par un vote intervenant dans les conditions ci-après :

- 1- La Direction Collégiale doit avoir été convoquée à cet effet à la demande du tiers de ses membres.
- 2- Les deux tiers des membres de la Direction Collégiale doivent être présents.
- 3- La révocation de la Coordination doit être votée à la majorité absolue des suffrages exprimés.

ARTICLE 16 : CONSEIL DU DÉVELOPPEMENT

Le Conseil du Développement comprend 35 à 45 membres. Il est constitué des membres de la Direction Collégiale, des membres du collège des associations, des membres du collège des Activités, des permanents salariés du Comité, selon les dispositions fixées par le Règlement Intérieur.

Le Conseil du Développement se réunit trois fois par an sur convocation du Président du Comité.

Il est un lieu de réflexion et de décision complémentaire à la Direction Collégiale réunissant l'ensemble des responsables. Il est appelé à débattre de thèmes ou questions que lui propose la Direction Collégiale. Il peut être également consulté sur la préparation de l'Assemblée Générale annuelle.

ARTICLE 18 COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES D'ACTIVITÉ

... Un rapport de synthèse doit être élaboré par chacune de ces Commissions pour être présenté aux réunions du Domaine des Activités par les représentants qu'ils auront désignés.

ARTICLE 19 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Règlement Intérieur et ses modifications ultérieures est élaboré par la Coordination, soumis à la Direction Collégiale et adopté par l'Assemblée Générale. ...

ARTICLE 20 ; MESURES DISCIPLINAIRES

... Les sanctions disciplinaires sont prononcées par la Coordination ou par un organe du Comité ayant reçu délégation de la Coordination dans les limites fixées par le Règlement Intérieur.

Toute personne physique ou morale qui fait l'objet d'une procédure disciplinaire doit être à même de préparer sa défense et doit être convoquée devant la Coordination ou l'organe à qui la Coordination a délégué le pouvoir disciplinaire. Elle peut se faire assister par le défenseur de son choix.

Toute personne sanctionnée peut faire appel auprès des instances fédérales suivant les procédures indiquées par la Charte fédérale pour la Résolution des Conflits et/ ou, en dernière instance, auprès de la Commission Nationale des Conflits.

Annexe VI – MODIFICATIONS AU REGLEMENT INTERIEUR

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>Article 4 Domaines ... Les coordinateurs sont désignés par la Direction Collégiale. Chaque domaine désigne, parmi ses membres, un représentant au Conseil de Coordination et de Réflexion autre que les coordinateurs.</p> <p>Article 8 Sanctions disciplinaires Les sanctions disciplinaires sont prononcées par le Bureau Exécutif ou par un organe du Comité ayant reçu délégation de la Direction Collégiale. ... (nouvel article)</p> <p>Article 9 Assemblée Générale La présidence de l'Assemblée appartient au Président ou, en son absence, au Vice-président. L'un ou l'autre peut déléguer ses fonctions à un autre membre de la Direction Collégiale. Il est établi un procès-verbal de chaque réunion de l'Assemblée Générale. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le secrétaire général.</p>	<p>Article 4 Domaines ... Les coordinateurs sont désignés par la Direction Collégiale. (alinéa supprimé)</p> <p>Article 8 Sanctions disciplinaires Les sanctions disciplinaires sont prononcées par la Coordination ou par un organe du Comité ayant reçu délégation de la Direction Collégiale. ...</p> <p>Article 8b Confidentialité des données personnelles Dans le cadre de ses missions de gestion locale des affiliations, licences et autres adhésions à la FSGT, ou d'organisation des activités, le comité est amené à collecter, conserver et utiliser des données personnelles. L'essentiel de celles-ci sont conservées par la fédération, toutefois afin d'assurer ses obligations de gestion, d'organisation, de suivi et d'information, le comité peut avoir à conserver certaines de ces données pendant la durée de l'adhésion et, au moins, 3 ans après la fin de celle-ci. Sauf opposition explicite de l'adhérent, celui-ci, pourra recevoir des informations du comité, par courrier postal ou électronique, voire être contacté par téléphone. Excepté en cas de dispositions ou obligations légale, dûment autorisées par la CNIL, les données personnelles détenues par le comité ne seront jamais transmises ou communiquées à quelque organisme ou quelque personne que ce soit. Chacun peut, à tout moment accéder aux données personnelles le concernant, demander leur rectification ou leur suppression, s'opposer à un traitement pour des motifs légitimes, en s'adressant au siège du comité soit par courrier postal soit par courriel à l'adresse : contact@13.fsgt.org et en justifiant de son identité. Toutefois, les données indispensables à la finalité pour laquelle elles ont été collectées, nécessaires au respect d'une obligation contractuelle et/ou à la constatation, à l'exercice ou à la défense de droits en justice pourront cependant ne pas être supprimées. En cas de réclamation à laquelle le comité n'aurait pas donné de réponse satisfaisante, il est possible de s'adresser à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) en charge du respect des obligations en matière de données personnelles. Le comité met en œuvre les actions nécessaires à la protection des données personnelles qu'il traite de façon électronique et/ou manuelle de façon à ce que leur sécurité et confidentialité soient assurées via des mesures administratives, techniques et physiques afin de prévenir leur perte, vol, utilisation, divulgation ou modification non-autorisée. Seuls les préposés du comité ont accès aux données personnelles et à leur traitement nécessité par les besoins de la gestion. La présente Politique de confidentialité peut être amenée à évoluer, notamment en raison des évolutions législatives et réglementaires.</p> <p>Article 9 Assemblée Générale La présidence de l'Assemblée appartient au Président ou, en cas de co-Présidence, à l'un des co-Présidents. L'un ou l'autre peut déléguer ses fonctions à un autre membre de la Direction Collégiale. Il est établi un procès-verbal de chaque réunion de l'Assemblée Générale. Les procès-verbaux sont signés par le Président ou, en cas de co-Présidence, par l'un des co-Présidents, et le secrétaire général.</p>

ANCIEN TEXTE

Article 10 Composition de la Direction Collégiale

Elle comprend **15 à 20** membres issus des associations affiliées, des Commissions Départementales d'Activité et un représentant des permanents salariés.

Le permanent salarié du Comité prévu par les Statuts pour être membre de la Direction Collégiale est **le Délégué Départemental**. Il participe à toutes les réunions de la Direction Collégiale ainsi qu'aux réunions **du Bureau Exécutif, du Conseil de Coordination et de réflexion** et de l'Assemblée Générale.

Conformément aux Statuts, la Direction Collégiale doit également comprendre parmi ses membres, **un médecin licencié, un arbitre ou un juge et** un jeune de moins de vingt-six ans.

Article 12 Fonctions de la Direction Collégiale

... Elle surveille notamment la gestion des membres **du Bureau Exécutif** et des Commissions d'Activité et a toujours droit de se faire rendre compte de leurs actes. Elle peut, en cas de faute grave, suspendre les membres **du Bureau Exécutif** ou d'une Commission d'Activité à la majorité.

- ... La Direction Collégiale peut déléguer, sous sa responsabilité et son contrôle, une partie de ses pouvoirs soit **au Bureau Exécutif**, soit au Président, soit à un ou plusieurs de ses membres, soit à un ou plusieurs collectifs ou commissions. ...

Article 13 Le Bureau Exécutif

Le Président représente l'association en justice et dans tous les actes de la vie civile. A défaut du Président, la représentation du Comité en justice ne peut être assurée, que par un mandataire désigné par la Direction Collégiale et agissant en vertu d'un pouvoir spécial.

- Il veille à la régularité du fonctionnement du Comité conformément aux Statuts et au Règlement Intérieur. Il **est** secondé dans cette tâche par **les Vice-présidents**.

- Il convoque et préside les réunions de la Direction Collégiale, **du Conseil de Coordination et de Réflexion** et de l'Assemblée Générale.

- Il engage les dépenses.

Le Vice-président seconde le Président qu'il supplée en cas d'empêchement avec les mêmes pouvoirs dans toutes ses fonctions.

...

Article 14 Conseil de Coordination et de Réflexion

Il est convoqué par le Président sur proposition de la Direction Collégiale. Sont convoqués, les membres de la Direction Collégiale, **les coordinateurs des domaines, les pilotes des Commissions d'Activité et Collectifs**, les permanents salariés du Comité, ainsi que des représentants de clubs choisis en fonction des thèmes abordés ou de l'actualité

Les Commissions d'Activité et les Collectifs de domaine y nomment au moins un représentant et doivent fournir en début de saison le ou les noms de leurs représentants à cette instance. ...

(nouvel article)

NOUVEAU TEXTE

Article 10 Composition de la Direction Collégiale

Elle comprend **10 à 15** membres issus des associations affiliées, des Commissions Départementales d'Activité et un représentant des permanents salariés.

Le permanent salarié du Comité prévu par les Statuts pour être membre de la Direction Collégiale est **le Délégué Départemental**. Il participe à toutes les réunions de la Direction Collégiale ainsi qu'aux réunions **de la Coordination, du Conseil du Développement** et de l'Assemblée Générale.

Conformément aux Statuts, la Direction Collégiale doit également comprendre parmi ses membres un jeune de moins de vingt-six ans.

Article 12 Fonctions de la Direction Collégiale

... Elle surveille notamment la gestion des membres **de la Coordination** et des Commissions d'Activité et a toujours droit de se faire rendre compte de leurs actes. Elle peut, en cas de faute grave, suspendre les membres **de la Coordination** ou d'une Commission d'Activité à la majorité.

- ... La Direction Collégiale peut déléguer, sous sa responsabilité et son contrôle, une partie de ses pouvoirs soit **à la Coordination**, soit au Président **ou à l'un des co-Présidents** soit à un ou plusieurs de ses membres, soit à un ou plusieurs collectifs ou commissions. ...

Article 13 Fonctions des membres de la Coordination

Le Président, **ou les co-Présidents**, représente l'association en justice et dans tous les actes de la vie civile. A défaut du Président, la représentation du Comité en justice ne peut être assurée, que par un mandataire désigné par la Direction Collégiale et agissant en vertu d'un pouvoir spécial.

- Il veille à la régularité du fonctionnement du Comité conformément aux Statuts et au Règlement Intérieur. Il **peut être** secondé dans cette tâche par **un Vice-président qui le supplée en cas d'empêchement avec les mêmes pouvoirs dans toutes ses fonctions.**

- Il convoque et préside les réunions de la Direction Collégiale, **du Conseil du Développement** et de l'Assemblée Générale.

- Il engage les dépenses.

(alinéa supprimé)

...

Article 14 Conseil du Développement

Il est convoqué par le Président sur proposition de la Direction Collégiale. Sont convoqués, les membres de la Direction Collégiale, **les membres du collectif des Associations, les membres du collectif des Activités**, les permanents salariés du Comité, ainsi que des représentants de clubs choisis en fonction des thèmes abordés ou de l'actualité

(alinéa supprimé)

...

Article 14b Collèges

Les collèges prévus dans la composition du Conseil du Développement sont élus en Assemblée Générale dans les mêmes conditions et avec le même rythme de renouvellement que la Direction Collégiale. Ils sont au nombre de deux :

- Le collège des Associations composé de 10 membres représentatifs de la diversité des associations adhérentes;

- Le collège des Activités composé de 10 membres représentatifs de la diversité des activités présentes au sein du Comité.

Annexe VII – PROJET ASSOCIATIF MODIFIE

1. PRESENTATION

FICHE D'IDENTITE

Titre : Fédération Sportive et Gymnique du Travail - Comité des Bouches du Rhône / **Sigle** : FSGT13.

Date de création : 15 Avril 1934 / **Déclaration** : Préfecture des BdR - RNA W133009623

Siège social : 10, rue Girardin - 13007 Marseille / **Secteur d'intervention** : département des Bouches du Rhône.

Agréments : **Sport** n° 16211 du 31/12/1936 / **Education populaire** n° 98.13.659 du 17/11/1998

Objet : Représente la Fédération Sportive et Gymnique du Travail sur le département des BdR et assure l'exécution d'une partie de ses missions.

Missions : Sur le territoire départemental, rassembler, aider et soutenir les associations affiliées à la FSGT, mettre en œuvre les orientations fédérales, organiser et développer les activités, encourager la pratique sportive et l'organisation de la vie associative, assurer la représentation FSGT et les relations avec les collectivités, institutions et organisations départementales. Préserver et améliorer la santé et les capacités physiques des adhérents, leur inculquer des principes de camaraderie, de discipline et d'honneur, les préparer à leur rôle de citoyen, contribuer à leur épanouissement et à leur prise de responsabilité.

ETAT DES LIEUX

Valeurs fondamentales :

. **Accessibilité** : répondre aux besoins de toute la population, autonomie, non élimination, épanouissement, progrès,...

. **Citoyenneté** : respect d'autrui et des règlements, responsabilité, solidarité, démocratie, bénévolat,...

. **Associativité** : convivialité, rencontre, échange, partage, préservation, cohésion,...

Membres / Publics :

. **16 200 adhérents** : dont 10 400 adultes et 5 800 mineurs / 10 700 hommes et 5 500 femmes.

. **4 000 participants non adhérents** sur nos actions socio-sportives

. **400 associations affiliées** : dont 350 de moins de 20 licenciés / 210 sur Marseille.

. **22 Activités sportives organisées** : Foot (450 équipes 6800 adhérents) / Gym (3200 adhérents) / Athlétisme (1700) / Natation (700) / Plongée (700) / Arts martiaux (700) / Badminton (550) / Rando (450) / Multi-activités enfants (500) / Volley (400) / Judo (250) / Danse (250) / Muscu (200) / Tir à l'arc (200) / Skate (150) / Pétanque (100) / Tennis de table (100) / Vélo (100) / Basket-Ball (100) / ...

Domaines d'intervention :

. Sport et loisirs :

Pratiques structurées régulières : organisation d'épreuves, championnats, challenges, rassemblements,...

Innovations : création d'activités nouvelles, adaptation des règles, rénovation des épreuves,...

Initiatives : journées découverte, stages sportifs, championnats fédéraux, échanges internationaux,...

. Education :

Accompagnement des dirigeants associatifs : suivi, formation, montage de projets, pôle ressource,...

Sensibilisation aux questions citoyennes : lutte contre la violence, santé, développement durable,...

Formation des animateurs, éducateurs, entraîneurs, officiels,...

. Social :

Cohésion : associativité et bénévolat, dynamique de proximité, activités intergénérationnelles,...

Interventions auprès de publics éloignés de la pratique : quartiers difficiles, milieux défavorisés, zones rurales,...

Accueil de publics spécifiques : pratiques partagées avec les handicapés, seniors,...

Organisation / Moyens :

. **Forces humaines bénévoles** : Direction collective : 10 / Gestion des activités par 22 commissions : 500.

. **Forces humaines salariées** : Gestion et développement : 6 CDI.

. **Moyens financiers** : Budget annuel de 900 000 € / 670 000 € de ressources propres / 230 000 € de subventions.

. **Moyens techniques** : Siège social en pleine propriété / Equipements mis à disposition par les collectivités locale.

. **Partenariats** : Institutions départementales : Département13 / CDOS13 / DDCS13 / Fac des Sports.

CONSTAT :

Points forts :

- . Dynamisme / qualité des activités sportives proposées / richesse de la vie associative / innovations ;
- . Développement continu et régulier ;
- . Implication militante importante articulant bénévoles et salariés ;
- . Participation active dans les dispositifs départementaux.

Points motivant des craintes particulières :

- . Cohésion (Risque de distension des liens avec certaines associations et de découragement de militants) ;
- . Dépendance à l'égard de collectivités pour les équipements et les actions sociales ;
- . Diminution des ressources financières (baisse des financements publics, perte de pouvoir d'achat des adhérents)

Points à améliorer ou développer :

- . Relations avec les associations adhérentes et fonction «pôle ressource» pour les clubs ;
- . Compétences des militants du comité et des clubs ;
- . Partenariats institutionnels, sportifs et associatifs (à diversifier et élargir à tout le département) ;
- . Actions auprès de publics ciblés (féminines, jeunes, milieux populaires, handicapés, travailleurs, seniors,...) ;
- . Communication et visibilité du Comité.

2. ORIENTATIONS

OBJECTIFS GENERAUX 2017 - 2021 :

Les objectifs de la FSGT sont guidés par l'un de ses principes de base à savoir que l'individu doit toujours être placé au centre des préoccupations. En découlent, ouverture à tous, adaptation des règles, compétition éducative et non élimination, échange, prise en compte de la santé, responsabilisation et gouvernance participative,....

.1 - Développer et diversifier les activités sportives.

Poursuivre la dynamique pour une pratique attractive, régulière, de qualité plaçant l'individu au centre ;
Améliorer les compétences des animateurs, éducateurs, entraîneurs et officiels ;
Intervenir pour l'amélioration du parc des équipements sportifs auprès des instances concernées ;
Innover dans les activités et observer les pratiques émergentes susceptibles de se développer.

.2 - Renforcer la cohésion et valoriser la fonction sociale.

Veiller à maintenir la cohérence avec les orientations fédérales issues des Assemblées ;
Mettre en valeur le dynamisme et l'utilité sociale des associations affiliées et des militants œuvrant sur le terrain ;
Développer la fonction «pôle ressource» et l'accompagnement en soutien de la vie associative et du bénévolat ;
Faire vivre et renforcer les partenariats avec les collectivités et institutions du département ;
Poursuivre l'engagement au sein des différents dispositifs sportifs et éducatifs départementaux et locaux ;
Améliorer les compétences des dirigeants du comité et des associations adhérentes.

.3 - Agir pour l'accessibilité de tous à la pratique sportive.

Poursuivre les actions en faveur des publics éloignés de la pratique sportive notamment les publics défavorisés ;
S'impliquer dans les réseaux locaux et diversifier les partenariats ;
Revendiquer des moyens pour les acteurs du sport pour tous ;
Développer la communication et la visibilité pour exister et être vu et entendu.

3. ACTIONS

PLAN D'ACTIONS / OBJECTIFS SPECIFIQUES – OBJECTIFS OPERATIONNELS

1 : Développer et diversifier les activités sportives :

. Action 1 : Renforcer les activités sportives régulières.

Structurer le suivi des activités ;
Consolider le rôle pivot des permanents sur l'environnement des activités ;
Etablir une stratégie pour les équipements sportifs mis à disposition.

. Action 2 : Suivre et soutenir les activités innovantes et les projets originaux.

Veiller particulièrement aux activités spécifiques FSGT ;
Accompagner les activités émergentes : 1 à 2 par an ;
Démultiplier les initiatives «ouvertes et de promotion».

. Action 3 : Mettre en place des formations adaptées.

Pour les dirigeants, réaliser au moins 3 soirées par an sur des thèmes liés à la gestion des associations ;
Pour les cadres des activités, mettre en place des formations de spécialité ou d'options du Brevet Fédéral ;
En partenariat avec la Ligue, proposer des formations diplômantes dans l'animation et le sport.

2 : Renforcer la cohésion et valoriser la fonction sociale :

. Action 1 : Développer la fonction «pôle ressource» du comité

Poursuivre le travail sur les processus d'implication bénévole ;
Etendre les services proposés aux associations, y compris au travers de collaborations ;
Elargir les moyens et outils d'accompagnement des dirigeants associatifs.

. Action 2 : Elargir les partenariats locaux.

S'investir dans les dispositifs institutionnels liés à nos activités (Département13, CDOS et DDCS,...) ;
Collaborer avec la faculté des sciences du sport sur les aspects santé, éducation, projets,... ;
Approcher 2 ou 3 communes du département par an conjointement au club local ;
Etablir des partenariats pour la défense et la promotion du sport pour tous.

. Action 3 : Organiser des manifestations majeures.

Planifier une manifestation «phare» chaque saison ;
Accueillir 3 manifestations ou championnats fédéraux par saison ;
Réaliser des échanges internationaux notamment au travers de partenariats ;

3 : Agir pour l'accessibilité de tous à la pratique sportive :

. Action 1 : Elaborer des actions spécifiques auprès de publics ciblés.

Milieus populaires : poursuivre et diversifier les actions multisports et opérations découverte ;
Seniors : poursuivre et diversifier les actions et les partenariats avec des associations de retraités ;
Pratique féminine : valoriser nos activités et travailler sur les inégalités d'accès aux sports ;
Personnes en situation de handicap : accueils en pratique partagée, établir des partenariats ;
Ados et jeunes adultes : poursuivre la réflexion spécifique sur leurs attentes et les activités à développer.

. Action 2 : Elaborer une stratégie de communication.

Mieux organiser la collecte des informations et structurer la démarche de communication.
Formaliser un message prioritaire soulignant valeurs et innovations.
Diversifier la diffusion et les relations aux différents médias, investir les réseaux sociaux.

. Action 3 : Créer, ou intégrer, des initiatives de promotion.

Participer à des événements locaux majeurs ;
Mettre en place des journées «ouvertes» autour d'activités porteuses ;
Réaliser des manifestations transversales communes aux activités FSGT.